

## VIE DES ASSOCIATIONS

### Permanences associatives à la MDPH

#### Le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF)

Il organise deux permanences mensuelles dans les locaux de la MDPH pour les accompagnements et les suivis individuels, sur les questions relatives à la vie sociale, affective et sexuelle en direction des personnes en situation de handicap, des familles, des auxiliaires de vie, des accompagnants de la personne en situation de handicap. Ces permanences ont lieu de 14h30 à 16h30.

- Mercredi 4 février
- Mercredi 4 mars
- Vendredi 20 mars
- Mercredi 1<sup>er</sup> avril

Contact : MFPF, 10 Place Neuve, 37000 Tours  
02 47 20 97 43, mfpf37@wanadoo.fr

#### Le Comité Départemental Handisport (CDH) 37

Le CDH informe les adultes, ou les parents d'un enfant, en situation de handicap moteur et/ou sensoriel, ainsi que les personnes valides ayant la possibilité de pratiquer une activité sportive de loisir ou de compétition. Permanences de 14h à 17h.

- Jeudi 12 février
- Jeudi 12 mars

Contact : Maison des sports, Rue de l'aviation, 37210 Parçay-Meslay, 02 47 29 11 25  
Cd37@handisport.org,  
www.handisport37.asso-web.com

#### L'Association France Spondyloarthrite (AFS)

Prochaines permanences d'accueil et d'écoute ouvertes aux malades et à leurs proches, de 14h à 16h30.

- Vendredi 13 février
- Vendredi 13 mars

Contact : Jean-Christophe Gauvrit - 02 47 26 19 98  
gauvrit.jean-christophe@neuf.fr

#### AMAC Touraine

Le secteur handicap de l'AMAC (Association des Métiers de l'Art et de la Culture) Touraine œuvre dans le champ de l'accessibilité de la culture et des pratiques artistiques pour les personnes en situation de handicap. Permanences de 14h à 17h.

- Mercredi 18 mars
- Mercredi 15 avril

AMAC Touraine, 06 98 22 27 66  
amac.touraine@gmail.com,  
www.amac-touraine.com

## LES DISPOSITIFS POUR LES 16-25 ANS : EMPLOI - FORMATION

### Les Centres d'Information et d'Orientation (CIO)

#### Accompagner les choix d'orientation des élèves en situation de handicap

Les Centres d'Information et d'Orientation offrent aux publics une démarche centrée sur le conseil en orientation, l'écoute des besoins des personnes, l'aide à l'élaboration des choix personnels, la médiation et la pédagogie de l'information sur les filières de formation et ouvrent sur les perspectives d'insertion professionnelle.

Dans les CIO, les conseillers d'orientation psychologues (C.O-P) assurent le suivi et l'accompagnement des jeunes en formation initiale, participent à la prévention du décrochage scolaire et à tout ce qui favorise la réussite des jeunes dans leurs parcours.

Dans une logique de proximité et d'accessibilité, ils interviennent au sein des collèges, des lycées et de l'enseignement supérieur. Ils réalisent des entretiens approfondis, des conseils personnalisés et, éventuellement, des bilans psychologiques afin, notamment, d'améliorer la réponse aux élèves et aux étudiants à besoins particuliers en leur proposant un parcours scolaire continu et adapté dans le cadre d'une école inclusive.

Ils contribuent au renforcement du dialogue entre l'école et les familles et à la définition du plan personnalisé de scolarisation par leur participation active aux équipes pluridisciplinaires « enfance » de la MDPH et aux Equipes de Suivi de Scolarisation dans les établissements scolaires.

Ils favorisent chez les jeunes une meilleure connaissance d'eux même et la construction de l'estime de soi nécessaires à un développement harmonieux de la Personne.

► 37 C.O.P et 3 directeurs de C.I.O interviennent dans les 5 C.I.O d'Indre-et-Loire.

► C.I.O. de Chinon - 2 rue Plantagênet - BP 142 - 37501 Chinon - 02 47 93 10 87 - ce.ciochinon@ac-orleans-tours.fr

► C.I.O. de Joué lès Tours - 4 avenue Victor Hugo - BP 113 - 37301 Joué les Tours - 02 38 83 49 41 - ce.ciojouelestours@ac-orleans-tours.fr

► C.I.O. de Tours - 64 bis boulevard Béranger - BP 21623 - 37016 Tours cedex - 02 47 20 57 20 - ce.ciotours@ac-orleans-tours.fr

► C.I.O. de Loches - 20 rue des Bigotteaux, apt. n°8 - 37600 Loches - 02 38 83 49 43 - ce.cioloches@ac-orleans-tours.fr

► C.I.O. d'Amboise - 6 allée Malétrenne - 37400 Amboise - 02 47 57 27 86 - ce.cioamboise@ac-orleans-tours.fr

### La scolarisation des élèves en situation de handicap au lycée

#### Le cas particulier des U.L.I.S.

Grâce aux évolutions initiées par la loi de 2005, de nombreux jeunes handicapés réalisent l'intégralité de leur scolarité obligatoire en milieu ordinaire. Certains d'entre eux poursuivent leur parcours au lycée, soit en scolarisation individuelle soit au titre d'une scolarisation collective dans une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). L'Indre et Loire dispose de cinq ULIS, toutes dans des lycées professionnels, la plupart d'entre eux étant regroupés en réseaux : lycées de Loches et de Verneuil sur Indre, lycée Cugnot à Chinon, lycée St-Gatien à Joué-lès-Tours, Lycée Eiffel associé au lycée Bayet à Tours, lycées Laloux et Becquerel également à Tours en lien avec le lycée Nadaud à St-Pierre-des-Corps.

Une ULIS, c'est un groupe d'une dizaine d'élèves, tous orientés par la MDPH et affectés par l'Éducation Nationale dans un lycée, en fonction du parcours de formation professionnel envisagé. La scolarité de chacun des jeunes du groupe est coordonnée par un enseignant spécialisé qui s'y consacre à temps plein. Les élèves sont aussi accompagnés par un ou deux AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire). L'emploi du temps hebdomadaire de chacun des élèves prévoit des temps de regroupement avec le coordonnateur et des temps de formation professionnelle. Comme les autres élèves, les jeunes scolarisés au titre d'une ULIS effectuent aussi des stages en milieu professionnel. La visée pour tous est au moins le CAP, certains jeunes accédant même au bac professionnel. Si le jeune ne peut pas, en raison de son handicap, obtenir son CAP, une attestation de compétences professionnelles lui est délivrée au vu des contrôles continus. Pour la plupart des jeunes, la formation professionnelle dure deux années. Pour certains, pas vraiment fixés sur leur projet à la sortie du collège, une année de découverte et de détermination peut être proposée en amont de la formation. Pour d'autres qui ont besoin de temps, en raison de leur handicap, un CAP en trois ans peut être envisagé.

À chaque fois qu'une ULIS a été créée dans le département, celle-ci a suscité la confiance des familles qui perçoivent bien l'intérêt d'une formation professionnelle certificative, d'une sollicitation maximale de leur jeune et de son accès progressif à l'autonomie au milieu d'autres adolescents. Évidemment, tous les jeunes en situation de handicap ne peuvent pas ou n'ont pas besoin d'une scolarisation au titre d'une ULIS lycée professionnel, ce dispositif étant réservé aux élèves qui peuvent en profiter pleinement.

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale - 267 rue Giraudeau C.S 74212 - 37000 Tours - 02 47 60 77 60 - www.ac-orleans-tours.fr



### A.R.P.S Handi Emploi (Association gestionnaire des services Cap emploi 37 et Sameth 37)

#### Une mission spécifique « Alternance et handicap »

L'alternance constitue une des clés majeures de l'insertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap. Financée par l'AGEFIPH Centre (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) cette action vise à faciliter l'accès à l'apprentissage des jeunes à partir de 16 ans. Elle s'appuie sur l'offre de formation de la région Centre pour construire le projet de formation et de qualification. Les conseillers accompagnent le jeune sur son projet professionnel, veille à l'adéquation emploi-handicap, et l'aide à rester mobilisé. Pour cela des rendez-vous réguliers sont proposés. Lorsque le jeune est accompagné par un éducateur, un travail en collaboration est appréciable car complémentaire.

A.R.P.S (Association pour la Rééducation Professionnelle et Sociale) Handi Emploi - 45 rue du mûrier - 37540 Saint-Cyr-sur Loire 02 47 85 30 58  
contacts@handiemploitouraine.com  
www.handiemploitouraine.com

### Le Centre de Formation pour Apprenti Spécialisé du Centre

Créé en 1984, il est conventionné par le Conseil Régional et a pour partenaires l'Éducation Nationale, Le Ministère de l'Agriculture, l'AGEFIPH et le FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique). Il a pour mission de former des personnes en situation de handicap, jeunes et adultes, pour une insertion professionnelle en milieu ordinaire. La formation est caractérisée par une pédagogie adaptée, différenciée au service d'un parcours individualisé.

En Indre-et-Loire, le CFAS a passé une convention avec le CFA de la Ville de Tours (Antenne). Les jeunes sont accueillis en petits groupes et chacun est accompagné sur tout son parcours par un tuteur. Les matières générales sont dispensées par des enseignants spécialisés. Le CFAS est également représenté au sein d'établissements médico-sociaux, IME Les Douets et IME La Source et CFP de Pontourny (ALFA). Pour candidater auprès du CFAS, le jeune doit présenter une réelle motivation pour son projet professionnel ; bénéficier de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé et avoir signé un contrat d'apprentissage. Les métiers préparés sont notamment : secteur de l'automobile - réparation mécanique, vente, agriculture et horticulture, alimentation, hôtellerie - restauration, bâtiment...

CFAS Centre au 02 38 65 09 60  
cfas-centre@cfas-centre.fr -  
www.cfascetre.com



Lettre MDPH n° 27 / Février 2015

## À LA UNE

Pas tout à fait dix ans pour la MDPH, qui a ouvert ses portes en avril 2006, mais un petit bilan sur les années qui viennent de s'écouler s'impose...

Ce qui a changé en quelques années :

#### • Un nombre de demandes en constante évolution

La MDPH a traité 35 000 demandes en 2014, contre 18 000 en 2006, soit presque le double. Du fait de l'implication des 40 professionnels de la MDPH et de l'optimisation de l'organisation, les délais d'instruction, même s'ils ont augmenté, sont restés inférieurs aux délais légaux (3,3 mois en 2013, alors que la loi prévoit un délai de 4 mois).

#### • Un accueil plus accessible

L'accueil de la MDPH situé, depuis 2010, au rez-de-chaussée du 19 rue Edouard Vaillant à Tours, est bien identifié. 14 526 personnes ont franchi la porte en 2014. Chaque personne handicapée qui souhaite connaître l'état d'avancement de son dossier a un interlocuteur privilégié. Depuis 2012, des accueils en secteur rural ont été mis en place par le Conseil général avec la création de conseillers autonomie dans les maisons départementales de la solidarité, véritable relais de la MDPH sur la mission d'accueil. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, des plages d'accueil téléphoniques ont été ouvertes le matin. Dorénavant nos services sont joignables du lundi au vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.

#### • Un relais d'informations bien identifié

Le site internet de la MDPH est régulièrement mis à jour et permet de diffuser de nombreuses

## LA LETTRE DE LA MDPH



informations susceptibles d'intéresser les personnes handicapées, dans tous les domaines de la vie. Tous les ans, le nombre de connexions augmente (38 000 connexions mensuelles). Le handiguide, véritable annuaire départemental devrait être réédité en 2015.

#### • Une évaluation globale des besoins de compensation des personnes handicapées

L'évaluation des besoins de compensation nécessite une approche pluridisciplinaire et globale. L'organisation des équipes pluridisciplinaires et de la Commission des Droits et de l'Autonomie privilégie une approche par parcours de vie (enfance, 16-25 ans et adulte) depuis 2010.

En 2014, un outil d'évaluation commun aux établissements et services médico-sociaux a été travaillé et sera déployé en 2015.

#### • Un rôle accru en termes de suivi

Depuis 2012, suite au schéma départemental, la mission de suivi auprès des personnes bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap a été renforcée afin d'accompagner la mise en œuvre des plans d'aide. En 2015, un extranet avec les établissements et services médico-sociaux sera mis en place afin de mieux suivre les listes d'attente.

#### • Un partenariat renforcé

La MDPH ne peut mener à bien ses missions que grâce à l'intervention de nombreux partenaires qui interviennent en amont, en fournissant des éléments d'évaluation, en participant aux équipes pluridisciplinaires ou en aval, en mettant en œuvre les décisions de la Commission des Droits et de l'Autonomie. Que chaque partenaire soit ici remercié pour sa contribution à la réalisation de nos missions.

Valérie Bouillard,  
directrice de la MDPH

## INFORMATIONS MDPH

#### ➔ ADRESSE

19, rue Edouard-Vaillant  
CS 14233 - 37042 TOURS CEDEX 1  
Tél : 02 47 75 26 66 - Fax : 02 47 75 26 38  
info@mdph37.fr  
www.mdp37.fr

#### ➔ HEURES D'OUVERTURE

Ouverture du lundi au vendredi  
de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h  
Un numéro de téléphone unique :  
02 47 75 26 66  
de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h

## É D I T O R I A L

11 février 2005 - 11 février 2015 : 10 ans pour mettre en œuvre trois grands principes (Accessibilité – Compensation – Proximité) visant à favoriser l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Que d'ambitions, d'avancées dont certaines sont encore à poursuivre.

Dans le domaine de l'accessibilité, la scolarisation des enfants handicapés a connu des évolutions importantes avec un nombre d'enfants scolarisés en milieu ordinaire en nette augmentation. Sur le plan professionnel, si le taux de chômage des travailleurs handicapés reste élevé, il convient de noter l'augmentation du taux d'emploi dans la fonction publique qui se rapproche des 6 %. L'accessibilité du bâti reste un chantier à mener avec les nouveaux agendas programmés.

Cernant la compensation, la Prestation de Compensation du Handicap constitue une avancée réelle pour favoriser le maintien à domicile des personnes les moins autonomes à travers des aides humaines, techniques, en matière d'aménagement du logement et du véhicule. Concernant la proximité, la création des MDPH, guichet unique pour l'accueil, l'information, l'évaluation des besoins et l'accès aux droits a facilité les démarches des personnes handicapées. Le nombre de demandes, qui a plus que doublé, depuis leur création, montre que les MDPH sont bien repérées dans le paysage institutionnel. De nombreux défis restent à relever et la mobilisation de tous est nécessaire dans un esprit de collaboration accrue. Je souhaite que cette nouvelle année nous permette de poursuivre le chemin parcouru au service des personnes handicapées.

Marie-Dominique BOISSEAU  
Vice-Présidente  
du Conseil général,  
Présidente de la CDAPH

## LES DISPOSITIFS POUR LES 16-25 ANS : CÔTÉ CITOYENNETÉ

### Le Bureau Information Jeunesse (BIJ)

Le Bureau Information Jeunesse d'Indre-et-Loire, offre à tous les jeunes un accès à de l'information sur tous les sujets qui les concernent au quotidien.

- Emploi-jobs
- Métiers-Formations (initiale, continue)
- Loisirs-sports-vacances
- Étranger - mobilité européenne
- Vie pratique (vie quotidienne, droits-citoyenneté, logement, santé, handicap, projets-initiatives-engagement ...)

Le BIJ 37 appartient au réseau national Information Jeunesse qui forme un maillage du territoire se déclinant en structures labellisées par l'Etat.

Il a une mission de service public : mettre à disposition des jeunes, sans discrimination, par tous les moyens appropriés, et sur tous types de support, des informations utiles dans les domaines qui les concernent et qui contribuent à leur insertion sociale et professionnelle et à les rendre autonomes, responsables et participatifs.

#### Actions :

- L'espace documentaire propose des informations, nationales et locales, qui sont complètes, actualisées, objectives et pratiques ; elles sont en libre accès ou accompagnées.
  - Accompagnement individualisé en lien avec les demandes et besoins des jeunes fréquentant la structure
  - Service de mise à disposition d'offres d'emplois, de jobs, de missions de volontariat...
  - Espace informatique « Point Cyb »
  - Ateliers CV, lettres de motivation
  - Réunions régulières d'informations collectives : B.A.F.A, service civique, Erasmus (Service Volontaire Européen)...
- En 2013, 16 177 personnes ont bénéficié des services du BIJ, dans la structure ou à l'extérieur.
- Ouverture : Du lundi au jeudi de 13h à 18h et le vendredi de 13h à 16h.



Bureau Information Jeunesse 37 : 78 rue Michelet - 37000 TOURS  
02 47 64 69 13 – [bij37@ijcentre.fr](mailto:bij37@ijcentre.fr)  
[www.informationjeunesse-centre.fr](http://www.informationjeunesse-centre.fr)

### La Mission Handicap de l'Université

S'inscrivant dans la continuité du primaire et du secondaire, le rôle de l'université est de permettre l'accessibilité au savoir

des étudiants en situation de handicap, c'est pourquoi fut créée en 2008 la Mission Handicap. Service interne de l'Université François Rabelais de Tours, il s'agit de la cellule de référence en matière de handicap. Chargée d'accueillir, d'écouter et d'informer les étudiants et les personnels en situation de handicap, elle a également pour missions de les accompagner dans leurs parcours. De ce fait, elle met en place tout au long de l'année universitaire des aménagements se caractérisant par une aide matérielle (prêt de matériels tels que des ordinateurs portables, des loupes, des logiciels, des dictaphones, etc.) et/ou une aide humaine, c'est-à-dire l'embauche d'étudiants chargés, selon leur contrat, de la prise de notes, du tutorat, du soutien, du secrétariat et/ou surveillance d'examen ou d'un accompagnement spécifique (dans les locaux, à la bibliothèque universitaire, au restaurant universitaire, etc.).

Soucieuse d'apporter une égalité des chances et de réussite commune à tous, les trois membres de cette équipe s'efforcent au quotidien de mettre en place et de faire exister les recommandations de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap ».



Mission Handicap, 60 rue du Plat d'Etain, BP 12050, 37020 TOURS Cedex - Accueil des étudiants : 02 47 36 68 39 - Accueil des professionnels : 02 47 36 68 30 - [handicap@univ-tours.fr](mailto:handicap@univ-tours.fr) - [www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr)

### Le Planning familial

Le Planning Familial 37 favorise l'accès à l'information, à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle pour tous. Il travaille notamment auprès des jeunes 16-25ans en situation de handicap.

Au sein de leurs structures d'accueil (IME, ITEP, ESAT, Foyers, ...), ces jeunes peuvent bénéficier de séances collectives ou d'entretiens individuels. Ils peuvent également venir à la rencontre des intervenants du Planning Familial 37 lors des permanences organisées à la MDPH, dans les mairies, centres sociaux, maisons de quartiers de l'ensemble du département.

L'objectif de son action est d'offrir à ces jeunes en situation de handicap un espace de parole, d'information et de réflexion leur permettant d'aborder, entre autres, les notions de connaissance de leurs corps, de la prévention des risques liés à la vie sexuelle, de la relation à l'autre, de la solitude, de rencontres et du désir d'enfants, de la parentalité...

Par ailleurs, le Planning Familial accueille les parents de ces jeunes et leur propose un accompagnement dans leurs difficultés liées à l'exercice de leur parentalité.

Contact : Planning Familial, 10 place neuve - 37000 Tours  
02 47 20 97 43 - [mfpf37@wanadoo.fr](mailto:mfpf37@wanadoo.fr)

## LES DISPOSITIFS POUR LES 16-25 ANS : ÉCHO DU MÉDICO-SOCIAL

### Les ITEP Pro

Le dispositif de l'Association La Paternelle regroupe deux Instituts Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) Village des jeunes à Mettray et Les Fioretti à Richelieu, ainsi qu'un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD). Sont accueillis des jeunes de 14 à 20 ans rencontrant des troubles psychiques, cognitifs, relationnels et/ou sociaux.

#### Un parcours personnalisé, gradué et structurant

► phase d'accueil pendant laquelle la primauté est donnée à la réassurance de l'usager par sa compréhension et son acceptation (et celle de sa famille) du fonctionnement social de l'établissement, de ses valeurs et de ses règles, des activités proposées et du rôle des professionnels présents.

► phase d'émancipation à l'égard de l'établissement et de la famille. Elle s'expérimente par des incitations à être autonome dans la gestion de son quotidien, à participer à des activités sportives, culturelles etc. ouvertes vers l'extérieur, à s'inscrire durablement dans les ateliers techniques (ateliers de couverture, plomberie, soudure, maçonnerie-carrelage, peinture-revêtement, espaces verts-travaux paysagers, restauration, aide à la personne), à effectuer des stages en entreprise. Cet ensemble d'activités contribue à construire le projet d'orientation professionnelle et plus globalement le devenir d'adulte autonome.

► phase d'insertion qui permet à l'usager d'affiner sa perception de l'autonomie, à trouver sa place dans un collectif, à suivre un rythme de formation ou bien encore de travail en milieu ordinaire ou protégé.

#### Des exigences et des contraintes environnementales ajustées aux ressources de la personne

La mise en œuvre du parcours est adaptée aux ressources du jeune : séquences d'accompagnement (à durée et fréquence variables et sur le lieu le plus approprié : au domicile, en entreprise ou sur le site même de l'établissement), au régime du semi-internat ou de l'internat (chambres, appartements en interne ou en ville), le contenu des apprentissages scolaires, les séquences de découverte des métiers puis de formation préprofessionnelle et enfin de certifications professionnelles.

Un parcours en vue d'une insertion sociale et d'une indépendance financière

Il s'agit bien tout au long de ce parcours gradué de permettre l'insertion sociale de l'usager par le logement et l'indépendance économique, et de là, l'accès à un statut et à une identité sociale.

Association La Paternelle - Village des Jeunes- Les Bourgettes - 37390 Mettray - 02 47 62 42 42 - [www.iteplapaternelle.fr](http://www.iteplapaternelle.fr)

### Les Instituts Médico-Éducatifs

Selon le Code de l'Action Sociale et des Familles, l'accompagnement mis en place au sein d'un Institut Médico Éducatif (IME) « tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants ou des adolescents accueillis. Il a également pour objectif d'assurer leur insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle ».

En général, les adolescents orientés par la MDPH et accueillis en IME souffrent de troubles instrumentaux et du développement de la sphère cognitive. Peuvent se mêler à ces difficultés des troubles du développement et de la personnalité qui interfèrent sur la mobilisation des capacités intellectuelles existantes. Même pour ces jeunes qui ont des

capacités, la seule formation générale et professionnelle ne garantit pas l'exercice d'une activité professionnelle en milieu dit ordinaire ou en ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail). Il est nécessaire de travailler avec eux, dès l'entrée en IME et donc même avant 16 ans, les apprentissages liés à l'autonomie sociale et aux gestes de la vie quotidienne. L'IME met donc en œuvre, via le projet individualisé d'accompagnement, les actions qui vont les préparer à leur sortie.

Les formations professionnelles proposées par les IME sont diverses, liées à leur histoire et à leur implantation territoriale. Une de leur attention est l'adéquation des formations proposées avec les capacités des jeunes adultes et avec le marché du travail. Les IME se meuvent au milieu d'un réseau de partenaires de droits communs et médico-sociaux qui vont concourir à l'insertion professionnelle et sociale.

À titre d'exemple, l'IME Saint Martin des Douëts propose l'articulation suivante :

► Au plan pédagogique, la poursuite des apprentissages scolaires, l'initiation et la formation professionnelle dans les ateliers, la validation d'un projet professionnel par des stages auprès des acteurs du travail ordinaire ou protégé. Est également proposé un CAP Agent Polyvalent de Restauration et un titre professionnel d'Agent d'Hôtellerie. Les jeunes qui ont un projet professionnel qui ne correspond pas au plateau technique de l'IME (par exemple situé en Maison Familiale Rurale ou en CFA) sont également accompagnés s'ils en font la demande.

► Au plan éducatif, l'acquisition de compétences relatives à la vie quotidienne (par exemple savoir se nourrir), à l'insertion dans la cité et au vivre ensemble (par exemple savoir se déplacer ou bien savoir communiquer). L'internat, lorsqu'il est proposé, est un outil éducatif au service de ces apprentissages.

► Au plan thérapeutique, au-delà du suivi de la santé et de l'éducation à la santé, les rééducations et soutiens nécessaires pour étayer les apprentissages.

Une année de formation professionnelle type peut être la suivante : deux stages longs d'un mois chacun et par semaine, 6 heures de classe, 3 heures de sport et 21 heures d'enseignement professionnel dans les ateliers liés au métier choisi.

### Les Centres d'Adaptation et de Redynamisation au Travail au service du projet de vie

Les CART de Poitiers et Châtelleraut sont gérés par l'A.D.S.E.A 86 (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte) et existent depuis 1969.

Les CART remplissent une mission d'insertion sociale et professionnelle pour des adultes âgés de 18 à 30 ans en situation de handicap orientés par la MDPH. Les personnes sont accompagnées sur une durée de trois ans. Elles présentent des troubles cognitifs et psychiques entravant leur insertion socio-professionnelle.

Les « stagiaires » bénéficient des services suivants : remobilisation professionnelle, redynamisation sociale, hébergement, accompagnement médico-psychologique et social.

Pour tous contacts à Châtelleraut : 05 49 21 29 95  
Poitiers : 05 49 45 72 02  
[www.adsea86.fr](http://www.adsea86.fr)  
signal « handicap »

## VIE DE LA MDPH

#### De nouveaux arrivants à la MDPH

- **Jocelyne Lartigolle**, médecin est venu compléter l'équipe de médecins, depuis septembre 2014, sur la base d'un mi-temps,
- **Hanitr Indriana Adell et Lucie Jaunet**, ont rejoint l'équipe du pôle instruction de la MDPH en octobre 2014,
- **Céline Chauveau**, ergothérapeute, forte d'une expérience en établissement sanitaire et médico-social a rejoint l'équipe en remplacement de Sandrine Bouttier en novembre dernier,
- **Audrey Pérot**, coordinatrice d'équipe pluridisciplinaire adulte a rejoint l'équipe de la MDPH le 5 janvier en remplacement de Françoise Frauel. Assistante sociale de formation, titulaire d'une licence de sciences humaines et sociales et d'un CAFERUIS, elle va mettre à profit l'expérience d'encadrement acquise en secteur hospitalier au sein de la MDPH.
- **Marie-Laure Adeux**, conseillère d'information a rejoint l'équipe accueil de la MDPH le 5 janvier en remplacement de Julie Verdier qui a quitté la MDPH suite à une mobilité géographique.

#### Des plages horaires harmonisées pour mieux vous répondre

Après validation par la Commission exécutive, l'équipe de la MDPH vous informe des modifications d'horaires de son accueil téléphonique.

À compter du 5 janvier 2015, vous pourrez joindre le standard et les agents instructeurs **du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h.**

Afin d'améliorer la qualité de notre accueil téléphonique, ces nouveaux horaires vous permettront de nous contacter le matin et l'après-midi sur des temps dédiés.

### SANTÉ Espace Santé Jeunes

Lieu d'accueil et d'écoute pour les jeunes de 12 à 25 ans et les parents.

Pour les jeunes 12-25 ans

Accueillants : médecin, psychologues, conseillère en économie sociale et familiale se relaient pour accueillir les jeunes en entretien individuel, gratuit, anonyme et confidentiel et sans rendez-vous ou par petit groupe. Ateliers santé gratuits et anonymes sur différents thèmes (sexualité, addictions, nutrition, santé, et socio esthétique...)

Pour les parents

Le temps des parents :  
Le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois de 19h à 21h  
Les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi de chaque mois de 13h30 à 15h30 sans rendez vous  
Le 2<sup>e</sup> samedi de chaque mois de 9h à 12h sur rendez-vous.

De la documentation (prévention, addictions, sexualité...) est à disposition.

- TOURS : Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30 (permanence d'écoute de 15h30 à 18h30) - 95 rue Michelet 37000 TOURS - 02 47 05 07 09 - [espace-sante.jeunes37@wanadoo.fr](mailto:espace-sante.jeunes37@wanadoo.fr)
- AMBOISE : Le mardi de 10h à 14h - 48 rue Grégoire de Tours, apt 23 (1<sup>er</sup> étage), 37400 Amboise - 02 47 05 07 09